

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 11 Octobre 2018 à 19 h 00
Mairie Salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, FERRATO, VERGÈS, MARTIN, SÉAS, DEJARDIN, JOLY-MARTINS, LASSERRE, OLALLA, PUJO, ROUILLON.

Procuration : Mme LARBRE à Mme ESQUIRO, Mme TILHAC à M. SÉGNERÉ.

Secrétaire de séance : Nicole ESQUIRO.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de :

-Madame Marie-Thérèse IRANZO, survenue à l'âge de 89 ans, mère de Chantal LARBRE, conseillère municipale déléguée,

-M. Ramon ESPANA, survenu à l'âge de 87 ans, beau-père de Didier SÉAS, conseiller municipal délégué,

-M. Emile TILHAC, survenu à l'âge de 86 ans, père de Marie-Claude TILHAC, conseillère municipale.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- ☞ Calendrier des travaux
- ☞ Travaux station d'épuration et réseau assainissement
- ☞ Convention d'entretien de l'entrée du village
- ☞ Acte notarié EHPAD
- ☞ Rénovation de l'église
- ☞ Convention ADMR
- ☞ Rentrée scolaire
- ☞ Rentrée des associations
- ☞ Sortie du CCAS
- ☞ Achat du terrain de tennis et perspectives
- ☞ Achat du terrain « Jardins de Maria »
- ☞ Projet Biométhadour
- ☞ Questions diverses

☞ **CALENDRIER DES TRAVAUX :**

Monsieur le Maire distribue à l'assemblée un tableau de synthèse des travaux lancés sur les mois à venir.

Monsieur Damien Dautan, Adjoint au Maire en charge des travaux, prend la parole et évoque ses dossiers en cours.

- ❖ **Maison de l'école de foot :** l'ouverture des plis du marché à procédure adaptée est programmé le vendredi 19 octobre 2018 à 14 heures. A ce jour, une cinquantaine de dossiers ont été retirés. L'offre a été déposée sous forme d'un lot unique : tous les corps de métiers sont rassemblés sous une seule et même entreprise.

Calendrier prévisionnel (information fournie par l'ADAC) :

Démarrage des travaux ➔ Décembre 2018

Durée des travaux → 4 – 5 mois
Fin des travaux → Mai 2019

Subventions obtenues pour le projet :

Développement territorial (Conseil départemental) → 48 000 €
Fonds Régional d'Intervention (Conseil Régional) → 21 000 €
Fonds de concours (CA Tarbes-Lourdes-Pyrénées) → 20 000 €

- ❖ **Place des Ormeaux** : L'ouverture des plis a eu lieu ce jour (11 octobre 2018) à 18 heures. Le montant prévisionnel budgétisé est de 43 000 €. Trois entreprises ont répondu et le montant hors taxes varie entre 34 et 50 000 €, sous réserve des options.
- ❖ **Rue des Pyrénées** : Il s'agit de la partie de voirie située entre la fin de la commune de Horgues et le début de celle de Momères. Pour mémoire, le devis a été budgétisé sur l'exercice 2018 mais les travaux avaient été reportés à 2019. Cependant, sur interpellation des membres du conseil municipal, Monsieur Dautan va étudier la possibilité d'un démarrage des travaux dès début 2019.

Monsieur Louis Martin, conseiller municipal délégué en charge des réseaux secs, prend la parole et évoque ses dossiers en cours.

- ❖ **Enfouissement des réseaux - rue de l'Agriculture** : Démarrage prévisionnel des travaux : Novembre 2018. La population (riverains, lotissements, ...) sera informée du démarrage dès qu'une date ferme et définitive sera connue. Ces travaux s'élèvent à 280 000 € dont 125 000 € à la charge de la commune de Horgues : enfouissement du réseau BTA programme électricité, rénovation de l'éclairage public, travaux de génie civil pour l'enfouissement du réseau téléphonique. Les délibérations de ces 3 tranches de travaux sont prises à l'unanimité par les membres du conseil municipal. Le Président et le Directeur du Syndicat Départemental d'Energie (S.D.E.) proposent de financer ces travaux par un crédit contracté par le syndicat sur 15 ans à un taux compris entre 1,4 et 1,5 % avec une première annuité en 2020 pour 10 000 € / an environ. Cet emprunt ne rentre pas dans l'endettement de la commune. Proposition adoptée par l'unanimité des membres.
- ❖ **Trottoirs - rue de l'Agriculture** : Ils sont intégrés dans la programmation des travaux par le SDE mais ne rentrent pas financièrement dans la prestation. Date prévisionnelle des travaux : 1^{er} trimestre 2019.

Madame Nicole Esquiro, Adjointe au Maire en charge des finances publiques, prend la parole et évoque son dossier en cours.

- ❖ **Construction d'un clarificateur** : Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station d'épuration communale, la construction d'un clarificateur s'imposait tant pour la construction du futur EHPAD que pour l'amélioration globale de la station elle-même. Le bureau d'ingénierie Prima avait estimé les travaux à 150 000 €, montant budgétisé sur l'exercice assainissement 2018. L'ouverture des plis a eu lieu le vendredi 28 septembre 2018. Les offres remises à l'appel d'offres sont en inadéquation avec l'attente exprimée par la municipalité et le montant de l'offre oscillant entre 300 000 € et 360 000 € est largement supérieur à l'enveloppe prévisionnelle rendant son financement impossible. Compte tenu de ces deux éléments, l'appel d'offres va être déclaré infructueux et redéposé selon une procédure adaptée. Et, par voie de conséquence, les travaux ne pourront être réalisés avant 2019. De plus, au vu du montant excessif de l'opération à venir, le bureau d'études Prima est également chargé de rechercher le maximum de subventions.

Monsieur Jean-Michel Ségneré, Maire, prend la parole et évoque son dossier en cours.

- ❖ **Entrée du village** : Dans le cadre de l'embellissement de l'entrée du village sur la Route Départementale n°935 jusqu'au feu de signalisation au cœur du village, la commune de Horgues est assistée par l'ADAC. Un projet complet sera présenté courant novembre 2018 : il comprendra les volets techniques et financiers ainsi que la recherche des financements possibles.

Michel Olalla, conseiller municipal, soulève 2 problématiques à cette opération :

1-Qu'est-il possible d'envisager pour les façades sur la RD 935 ? Avant de pouvoir répondre à cette question, il est judicieux d'attendre les propositions qui vont être fournies par l'ADAC.

2-Qu'en est-il du devenir de la maison située au croisement de la RD 935 et de l'impasse des glycines ? Les héritiers ayant renoncé à la succession, cette maison appartient aujourd'hui à l'Etat. La commune de Horgues a transmis un courrier au tribunal de grande instance en date du 23 août 2018 informant de son intention d'acquérir ce bien. Pas de réponse à ce jour.

Michel Olalla interpelle les élus sur l'état de la cave située au sous-sol de la mairie. Il souhaite que l'accès par l'escalier soit sécurisé et la cave organisée et rangée. Après discussions, les membres du conseil municipal décident que l'accès à la cave sera désormais strictement interdit aux associations pour de quelconque réunions !

☞ TRAVAUX STATION D'EPURATION ET RESEAU ASSAINISSEMENT :

Monsieur Jean-Michel Ségneré, Maire, prend la parole et évoque le dossier en cours.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 900 000 €. A l'ouverture des plis le montant s'élevait à 850 000 € pour les 2 tranches. La réfection du réseau est nécessaire suite à l'implantation de l'EHPAD.

Il est évident que ces travaux vont avoir une incidence certaine sur la facture d'eau et notamment sur la part assainissement (cf délibération du 06 avril 2018 relative à l'augmentation des tarifs de l'eau).

☞ CONVENTION D'ENTRETIEN DE L'ENTREE DU VILLAGE :

Monsieur Jean-Michel Ségneré, Maire, prend la parole et évoque le dossier en cours.

La municipalité s'est engagée dans la démarche « village propre » :

-mise en application depuis le 1^{er} janvier 2017 de la loi sur la transition énergétique qui interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'état, les collectivités locales et les établissements publics et au 1^{er} janvier 2019, pour les particuliers : usage de brûleurs à gaz jugés dangereux, ...

-inscription au concours « villes et villages fleuris » : recrutement d'un contrat aidé en emploi avenir, effort de fleurissement, ...

Pour mémoire, Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes de France ont la même problématique quant au désherbage de leurs espaces publics.

Afin de palier à ces deux objectifs, Monsieur Damien Dautan, adjoint au Maire en charge des travaux, a contacté une société pour une estimation pour l'entretien des entrées du village en agglomération des Routes Départementales. Il s'agirait d'un entretien des espaces verts / publics dont le nettoyage des trottoirs et des caniveaux, à raison de 10 semaines par an soit un volume de 400 heures par an. Cette prestation est proposée pour un coût de 12 500 € par an en gage d'une propreté permanente. Un calendrier théorique va être établi par la société. Il s'agirait de signer une convention pour 3 années avec une clause résolutoire d'1 an.

Après délibération des membres du conseil municipal, il est accordé à l'unanimité la signature de la convention dans les conditions telles qu'énumérées ci-dessus.

☞ **ACTE NOTARIE EHPAD :**

Monsieur Jean-Michel Ségnéré, Maire, prend la parole et évoque le dossier en cours.

Rappel de l'historique :

-L'ARS valide l'emplacement du futur EHPAD du groupe SCAPA sur la commune de Horgues (axe Tarbes / Bagnères de Bigorre).

-La commune de Horgues fait l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de l'EHPAD.

-Le permis de construire déposé le 09 mars 2018, a obtenu un avis favorable par arrêté du 08 juin 2018.

-Aujourd'hui, ce permis de construire est purgé de tous recours contentieux. Aucun recours n'a été déposé ni auprès du groupe SCAPA, ni auprès de la commune de Horgues.

Monsieur le Maire indique que le groupe SCAPA a pour obligation une mise en service du nouvel EHPAD pour 2020.

Les actes notariés devraient être réglés au plus tôt et en tout état de cause pour la fin 2018.

☞ **RENOVATION DE L'EGLISE :**

Monsieur Damien Dautan, Adjoint au Maire, prend la parole. Il indique avoir reçu en l'église Saint-Mauront, l'entreprise familiale Boirie d'Argelès-Gazost, spécialisée dans les travaux de peinture depuis 1945. Jean-Louis Boirie, passionné d'art et d'architecture et primé de la médaille d'argent de l'académie d'architecture à Paris en 2015, a su insuffler sa passion aux élus présents.

Fort de son expérience, il pense que des travaux de rénovation intérieure de la bâtisse ont eu lieu dans le courant des années 20 – 30 et que ceux-ci ont recouvert des fresques importantes. Il suggère donc de revenir à l'existant (devis estimé à 90 000 €).

A la vue du retable, il indique que de part son architecture, il pourrait être classé.

L'ensemble des travaux de rénovation à réaliser sur le bâtiment est estimé à 200 000 €. Il s'agirait d'établir un plan multi-annuel de travaux et de rechercher un maximum de subventions.

Pour les élus qui le souhaitent, Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle réunion a lieu le lundi 15 octobre 2018 à 18 heures à l'église avec Madame Colonel, architecte des bâtiments de France.

☞ **CONVENTION ADMR :**

Madame Nicole Esquiro, Adjointe au Maire de Horgues en charge des finances publiques, prend la parole pour évoquer son dossier en cours.

La municipalité poursuit son effort de réaffectation des locaux des anciennes écoles. C'est désormais une partie des locaux de l'ancienne école maternelle qui va être mise à disposition de l'ADMR dès le 1^{er} octobre 2018 à titre gratuit afin de permettre à l'association de réaliser les travaux nécessaires à leur activité (les travaux sont à la charge du locataire et permettront de compenser la perte locative du 1^{er} octobre 2018 au 30 avril 2019). Dès le 1^{er} janvier 2019, l'ADMR débutera son activité et ce ne sera qu'à compter du 1^{er} mai 2019 que débutera le paiement du 1^{er} loyer, à raison de : 450 € / mois pour l'immeuble avec paiement par trimestre d'avance et 50 € / mois pour les charges avec paiement par trimestre d'avance. Le bail court pour 6 années à compter du 1^{er} octobre 2018. L'entretien des espaces verts reste à la charge de l'association ADMR.

Après délibération des membres du conseil municipal, il est accordé à l'unanimité la location de ce bien aux conditions sus-énoncées.

☞ RENTREE SCOLAIRE :

Madame Isabelle Ferrato, Adjointe au Maire de Horgues en charge des affaires scolaires, périscolaires et de la petite enfance, prend la parole.

La rentrée scolaire 2018 / 2019 s'ouvre sous les meilleurs auspices avec de bons effectifs avec 128 élèves de la TPS au CM 2 des nouveautés importantes : une direction unique sur l'école primaire assurée par Monsieur Richard Varrin et l'arrêt des Temps d'Activités Périscolaires.

Les classes sont très chargées en maternelle et durant les temps périscolaires. A titre d'exemple, 94 enfants au restaurant scolaire le mardi 09 octobre 2018.

Pour mémoire, il a été décidé de ne plus accorder de dérogation pour la rentrée prochaine.

Suite à un litige, les contrats de travail des agents durant les vacances scolaires seront désormais établis en tant que « contrat vacataire » et non plus « contrat saisonnier ». Délibération à l'unanimité des membres présents.

Dans le cadre de l'entretien de la chaudière et des flux du groupe scolaire / périscolaire, une convention vient d'être signée avec la société SEPCO Pyrénées (déjà sous contrat avec la commune de Horgues pour la maintenance de la hotte de la salle polyvalente). Un courrier va être adressé à l'entreprise SAGES pour indiquer les points de non-conformité énoncés par le rapport de SEPCO : branchements des éléments non réalisés, serrages des raccords insuffisants, ...

Madame Nicole Esquiro indique que l'enseigne « Ecole des rêves » du groupe scolaire a été commandée et qu'elle ne devrait être posée dans les prochains jours.

☞ RENTREE DES ASSOCIATIONS :

Monsieur Raymond Vergès, Adjoint au Maire en charge de la vie associative prend la parole et remercie Virginie Péricou-Cayéré, agent administratif et Priscilla Faucherand-André, agent contractuel, pour la mise à jour du guide des associations.

Le forum des associations a eu lieu le samedi 08 septembre 2018 et fut un beau succès !

Quelques nouveautés : Le Qi-gong, gymnastique ancestrale chinoise animé par Jérôme Wauthy et, Dansaubal, danses en lignes, animé par Alain Cochard. Cette dernière association a d'ailleurs émis l'idée d'organiser un festival de danse musette : une réunion a lieu vendredi 12 octobre 2018 pour en connaître les contours.

Les dirigeants du HOFc communiquent qu'ils ont atteint 250 licenciés soit une augmentation de 20 % probablement due à l'effet coupe du monde et en profitent également pour remercier la municipalité pour l'aide apportée dans l'organisation de la finale départementale des U13.

Une entente est en cours avec la MJC d'Odos (présente au forum des associations de Horgues) pour permettre à nos jeunes horguais de 12 à 18 ans de participer aux activités de la maison des jeunes d'Odos en bénéficiant d'un tarif résidentiel : principe identique à celui appliqué avec les communes participantes au centre de loisirs de Horgues pour les 3 à 12 ans (Arcizac-Adour, Salles-Adour, Laloubère).

Laurence Lasserre et Raymond Vergès sont en charge de finaliser ce dossier. Une convention devra être rédigée par la structure. Le secrétariat de Horgues fournira un recensement des jeunes de la commune. Un point presse est prévu à la signature de la convention.

Monsieur Raymond Vergès retrace les événements à venir à la salle polyvalente de Horgues :

- Vide-greniers de la petite enfance organisé par l’APE le dimanche 14 octobre 2018,
 - Concours européen d’accordéon organisé par Accordéon passion 65 le week-end des 27 et 28 octobre 2018,
 - Soirée beaujolais organisée par Horgues animations le vendredi 16 novembre 2018,
 - Soirée repas de Noël organisée par le HOFC le samedi 1^{er} décembre 2018,
 - Loto de Noël organisée par Croche-Pieds le samedi 08 décembre 2018,
 - Goûter et Spectacle de Noël organisés par l’APE le vendredi 21 décembre 2018,
 - Cérémonie des vœux organisée par la municipalité le vendredi 18 janvier 2019,
 - Après-midi récréative « jeux gonflables » organisée par les conscrits le samedi 19 janvier 2019,
 - Repas des aînés organisé par le CCAS le dimanche 20 janvier 2019.
-

☞ SORTIE DU CCAS :

Monsieur Patrick Pujo, Président du CCAS, prend la parole.

La prochaine sortie du CCAS aura lieu le samedi 20 octobre 2018 et est programmée dans les Landes et le Gers avec une visite au cœur des traditions gasconnes (visites de la Ganaderia à Escalans et du « plus beau village de France » à Fourcès). Cette escapade se fait en collaboration avec le village d’Odos ; le nombre de places pour la commune de Horgues affiche complet.

Monsieur Didier Séas, conseiller municipal délégué, profite de ce moment pour remercier chaleureusement les membres du CCAS et de la municipalité pour la gerbe de fleurs offerte suite au décès de son beau-père.

☞ ACHAT DU TERRAIN DE TENNIS ET PERSPECTIVES :

Monsieur le Maire relate les discussions engagées avec les responsables de l’ASPTT, propriétaires des terrains de tennis actuellement à l’abandon.

La municipalité souhaite saisir l’opportunité d’acquérir ces parcelles aux fins d’extension de cette zone dédiée aux équipements sportifs et de loisirs.

Les élus et l’ASPTT sont parvenus à un accord sur la valeur d’acquisition, confirmée par les vendeurs dans un courrier en date du 4 octobre 2018.

Monsieur le Maire propose d’acheter la parcelle cadastrée section C n°404 d’une surface de 2502 m² pour un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l’unanimité l’achat du terrain cadastré section C n°404 qui servira à la création d’équipements publics pour un montant de 25 000 € (2502 m² situés rue de l’Agriculture) auxquels viendront s’ajouter les frais notariés et accessoirement les frais de géomètre et charge Monsieur le Maire, ou l’un de ses adjoints en cas d’absence de signer tout document afférent à la signature de cet acte.

Les membres du Conseil Municipal approuvent également la décision modificative qui vise à augmenter les crédits au 2115 de 25 000 € et les diminuer au 2315 de 25 000 €.

Comme évoqué lors de précédents conseils municipaux, ce terrain va devenir un terrain de padel. Le padel ou padel-tennis est un sport de synthèse des jeux de raquettes tels que le tennis, le squash et la pelote basque. Il est possible d’obtenir des subventions sur l’acquisition du foncier et sur les travaux.

🌀 ACHAT DU TERRAIN « JARDINS DE MARIA » :

Monsieur le Maire indique que Messieurs PERIN Jean-Dominique et PERIN Gérard, propriétaires de la parcelle cadastrée AA n° 98 d'une contenance de 1 765 m², située lieu-dit Barthe, à l'est du bâtiment « Mairie » et classée en emplacement réservé n°29 sont vendeurs de leur bien.

La municipalité étant prioritaire sur l'acquisition de ce bien ; un accord a pu être trouvé sur la valeur de 47 € le m².

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'achat du terrain qui servira à la création d'équipements publics, cadastré AA n°98 d'une contenance de 1 765 m² pour un montant de 47 € le m² soit 82 955 € (Quatre-vingt-deux mille neuf cent cinquante-cinq euros).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat du terrain qui servira à la création d'équipements publics pour un montant de 47 € le m² soit 82 955 € (1 765 m² situés lieu-dit Barthe) auxquels viendront s'ajouter les frais notariés et accessoirement les frais de géomètre (bornage, ...)

Les membres du Conseil Municipal approuvent également la décision modificative qui vise à augmenter les crédits au 2111 de 82 955 € et les diminuer au 2315 de 82 955 €.

🌀 PROJET BIOMETHADOUR :

Monsieur le Maire fait un bref récapitulatif du dossier.

-16 juillet 2018 : réponse de Madame la Préfète sur la demande de dérogation pour la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique dans le cadre du projet « Biométhadour » : elle indique que les services préfectoraux associés aux services de l'unité inter-départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) apportera une réponse dans un délai maximum de 2 mois. Toujours pas de réponse à ce jour, un courrier de relance va être adressé à Madame La Préfète sur la légalité de la demande.

-17 juillet 2018 : réponse de Biométhadour sur la demande d'organisation d'une réunion publique sur la commune de Horgues : accord de principe pour une réunion d'information. D'autre part, l'équipe Biométhadour propose également aux riverains une visite de l'Élevage du Pla ; la date reste à définir.

-14 septembre 2018 : demande de la municipalité de Horgues à Biométhadour sur les dates prévues pour la tenue de la réunion d'informations.

-30 septembre 2018 : réponse de Biométhadour : le projet est en phase de consultation (constructeurs, génie civil) et une étude de faisabilité plus poussée est également en cours. A l'issue de cette phase, l'équipe de Biométhadour reprendra contact avec la municipalité de Horgues pour la tenue de la réunion d'informations et la visite de l'élevage du Pla.

➔ QUESTIONS DIVERSES

🌀 Transfert de compétence - GEMAPI :

A la lecture de l'avis de la taxe foncière, on peut relever que le taux communal est maintenu mais qu'une nouvelle taxe apparaît : il s'agit de GEMAPI pour la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations. L'excellent travail réalisé par Monsieur Jean-Claude Piron a permis d'établir un taux bas à visée solidaire (environ 4 € par foyer). L'analyse a été lancée suite aux inondations qui ont touchées plusieurs communes de l'agglomération. Elle est récoltée par la communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

⇒ Délibération prise à l'unanimité.

↻ Rénovation hall mairie :

Dans le cadre de la rénovation du hall de la mairie, il a été décidé de supprimer les affichages à l'intérieur de la mairie (mis en conformité affichage, papiers volants, ...). Pour ce faire, une commande a été validée auprès de Lacroix Trafic pour l'acquisition de panneaux d'affichage extérieurs.

↻ Finances publiques :

- ⇒ Délibération prise à l'unanimité pour des créances irrécouvrables 309,70 €.
- ⇒ Décision modificative 2315 au 2111 terrain Doussine 25 000 €

↻ Transfert de compétence - bornes incendies :

Monsieur Patrick Pujo, conseiller municipal, prend la parole et indique que le syndicat SAEP Tarbes-Sud va être dissous à l'horizon 2020.

Considérant que le SAEP Tarbes Sud procède au renouvellement, au renforcement et à l'extension des réseaux en fonction des besoins des communes membres, dont la commune de Horgues (65310),

Considérant que le syndicat amène ainsi les réseaux en bordure des parcelles à desservir,

Considérant que le syndicat finance à ce jour l'installation et l'entretien des poteaux d'incendie, à raison d'un sur deux,

Considérant que l'étendue des actions menées par le syndicat dans le domaine de la défense incendie est telle, qu'il apparaît logique que le syndicat puisse exercer pleinement la compétence « défense incendie », en lieu et place des communes membres.

Considérant que les dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT exigent des délibérations concordantes du conseil syndical et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale,

Considérant que, par courrier en date du 10 octobre 2018, Monsieur le Président du SAEP a notifié à la commune de Horgues, une délibération en date du 27 septembre 2018 portant approbation du transfert au bénéfice du SAEP Tarbes Sud de la compétence « défense incendie » exercée jusqu'alors par les communes membres du syndicat.

Considérant qu'un tel transfert présente un intérêt manifeste pour la commune de Horgues, tant sur le plan matériel que sur le plan financier ; ce, dans une perspective communautaire que la commune de Horgues entend poursuivre afin de dynamiser son territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- décide d'approuver le transfert au bénéfice du SAEP Tarbes Sud de la compétence « défense incendie » exercée jusqu'alors par la commune de Horgues,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

↻ Mesure « TIG » - Travail d'Intérêt Général :

Le travail d'intérêt général est une peine prononcée par un tribunal à titre de peine principale ou en complément d'une peine d'emprisonnement avec sursis. Le TIG consiste en un travail non rémunéré au sein d'une association, d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public.

Sa durée varie de 20 heures à 280 heures selon le type de délit ou de contravention. Lorsque le prévenu a une activité salariée, son temps de travail hebdomadaire total (TIG + profession) ne peut excéder plus de 12 heures la durée légale de travail. Le TIG doit être exécuté dans un délai d'au plus dix-huit mois.

Les membres du conseil municipal acceptent à la majorité de tester le fonctionnement en sachant que la personne dépend de la juridiction (assurances, gestion du temps, ...).

🌀 Centre de Gestion :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Pyrénées propose deux nouvelles missions :

-l'expérimentation de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO),

⇒ Délibération prise à l'unanimité.

-l'adhésion au service de Règlement Général sur la Protection des Données (RPGD).

⇒ Délibération prise à l'unanimité.

🌀 Jumelage Damery - Horgues :

La commune de Damery (Marne), avec laquelle la commune de Horgues a un projet de jumelage, fait appel à la population dans leur bulletin d'informations « Le Dameriat » (cf n°64 de juillet 2018) : dépôt en mairie de Damery de souvenirs, cartes postales, photos, ...

Merci à Marylène Rouillon pour avancer dans ce dossier.

🌀 Divers :

⇒ Distribution de compost : 20 octobre 2018

⇒ Résultat concours départemental villes et villages fleuris : 15 octobre 2018

⇒ Distribution de communications diverses sur le village : début novembre 2018

⇒ Les colonnes à verre aériennes situées au terrain de basket ont été retirées.

⇒ Le projet du tracé du Caminadour vient d'être relancé.

⇒ Le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE) recherche des bâtiments communaux comme la Salle Polyvalente pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Louis Martin récolte les informations pour un prochain conseil municipal.

⇒ Monsieur le Maire remercie Damien Dautan pour l'organisation de la collation qui suit le conseil municipal.

Prime de fin d'année : Délibération

Décision de maintenir la prime de fin d'année à 200 € brut pour les agents titulaires et en CDI compte tenu des actions et de l'assiduité des personnels des services municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

○○○○

Jean-Michel Ségnéré		Florent Déjardin	
Nicole Esquiro		Isabelle Joly-Martins	
Isabelle Ferrato		Laurence Lasserre	
Didier Séas		Michel Olalla	
Raymond Vergès		Patrick Pujo	
Damien Dautan		Marylène Rouillon	
Chantal Larbre		Marie-Claude Tilhac	
Louis Martin			

